

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur André KLEIN-MOSSER

Etaient
présents :

Monsieur André KLEIN-MOSSER, président de séance

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Madame Frédérique MOZZICONACCI

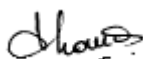
Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Richard STOLTZ

**N° CP/2013/680 - Développement local urbain : CUS - 2223
Rénovation urbaine - Subventions pour la réalisation
d'aménagements de voirie**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS) et des conventions de rénovation urbaine, d'attribuer à la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) des subventions d'un montant total de 348 491,85 €, conformément au tableau annexé.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80334-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13